B

Commune de Brot-Plamboz

Rapport du Conseil communal au Conseil général

relatif à une demande de crédit de Fr. 15'700.—
pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau
propre desservant les Monts-de-Travers

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Lors du relevé de fin février 2022 de l'eau propre du secteur communal Brot-Joratel, malgré diverses réparations effectuées sur ledit secteur l'année dernière suite à la découverte de plusieurs fuites, nous avons constaté qu'il y avait <u>encore une perte d'eau de 26%</u>.

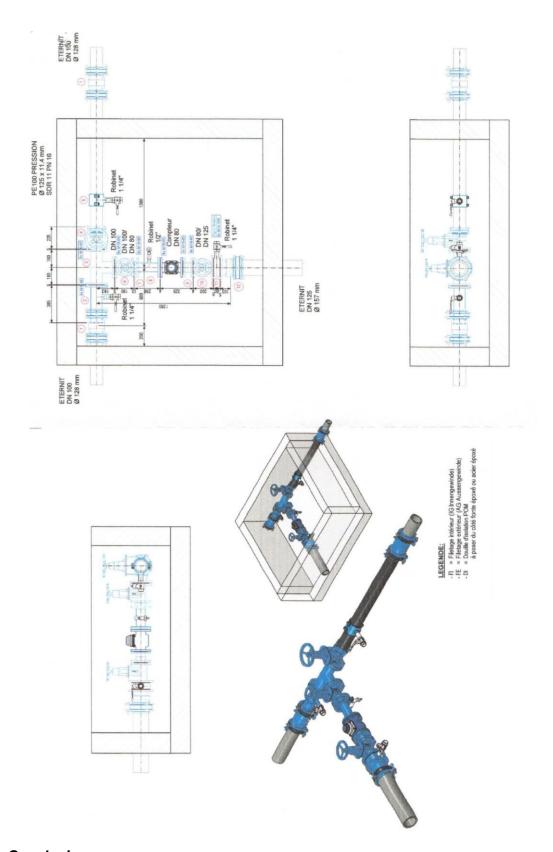
Etant donné que plus de la moitié des mètres cubes d'eau (31'547 m³ en 2021, soit 62,29%) tirés sur le secteur Brot-Joratel partent à Val-de-Travers et que le compteur principal desservant les Monts-de-Travers situé aux Pommeys date de 2007, nous avons décidé de le remplacer.

Malheureusement, le système ancien du compteur actuel n'existant plus, nous devons faire procéder au remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers, située aux Pommeys (voir descriptif sur la page suivante).

Coûts estimatifs

Génie civil – Teramon Sàrl	Fr.
Installation de chantier	250.—
Creuse autour de la chambre	1'240.—
Démolition intérieure	356.—
Remblayage et consolidation chambre	1'690.—
TVA 7,7%	272.30
Total génie civil	3'808.30
Installation sanitaire – Jaquet SA	
Travaux de démontage	540.—
Fournitures	8'323.30
Montage	2'150.—
TVA 7,7%	848.—
Total installation sanitaire	11'861.30
Total TTC	15'669.60 -

Il est à noter que nous récupérons la TVA sur les dépenses liées au réseau d'eau.



Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre ce rapport en considération et d'accepter l'arrêté qui vous est soumis et que vous trouverez sur la page suivante.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Brot-Plamboz, le 9 juin 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL

B

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Commune de Brot-Plamboz

Demande d'un crédit pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers

vu le rapport du Conseil communal, du 9 juin 2022 ;		
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;		
sur la proposition du Conseil communal,		
arrête :		

Article premier. – Un crédit de Fr. 15'700.— est accordé au Conseil communal pour le remplacement complet de la chambre de contrôle d'eau propre desservant les Monts-de-Travers, située aux Pommeys.

Art. 2. – La dépense sera portée au compte des investissements 50300.00 chapitre 7010 – Approvisionnement en eau et amortie au taux de 5%.

Art. 3. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Brot-Plamboz, le 27 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire : Le président : Noémie Grezet Pierre-Eric Jacot